

# Famillēduc

Juin 2010 • www.aemfq.com

**DÉCOUVERTE**  
radioouistiti.com

**ENTREVUE**  
Lire et faire lire

**COMMODUS**  
Service de dépannage  
de tout genre

**CSST**  
rencontre les  
associations  
représentant  
les employés



**LE LANGAGE  
0-5 ANS**

## Commodus

**« Un coup de pouce s.v.p. ! Mon enfant traîne une mauvaise grippe depuis quelques jours, mon éducatrice n'est pas disponible, et j'ai une réunion de travail que je ne peux pas annuler ! » Je ne m'en sors pas ! On a déjà tous entendu ce refrain... Et pourquoi ne pas aller chercher une aide fiable et bien commode auprès de ressources compétentes ?**

Une vie de plus en plus tumultueuse, de moins en moins de temps pour soi et sa famille, du stress, l'envie d'être performant et de s'épanouir au travail... Pour répondre à ces multiples défis, l'entreprise éthique Commodus propose aux employeurs une offre clé en main de services pour leurs salariés, services qui peuvent constituer une nouvelle forme d'avantages sociaux.

Le principe de Commodus est très simple et repose sur un système de points gérés par une plateforme transactionnelle disponible dans Internet. Il suffit qu'un employeur achète des points Commodus et les distribue à ses salariés pour les remercier de leur contribution ou leur faire un cadeau. La simplicité est là : 1 point Commodus égale 1 dollar, et la plateforme gère toutes les transactions. Chaque salarié a son compte personnalisé et peut utiliser les points offerts par son employeur et en acheter avec sa carte de crédit.

Avec leurs points Commodus, les employés peuvent acheter non pas des produits, mais bien des services qui

les accommodent ! « Commodus signifie « accommoder » en latin, et c'est notamment sur l'amélioration de la qualité de vie des salariés que repose sa mission. On est loin des sacs de golf, des montres et autres grille-pains MADE IN CHINA offerts dans certaines entreprises ! Les services de Commodus font une différence dans la vie des gens et leur donnent le choix. », déclare Lucie Chagnon, directrice générale de Commodus et fondatrice du projet.

**Il suffit qu'un employeur achète des points Commodus et les distribue à ses salariés pour les remercier de leur contribution ou leur faire un cadeau.**

De la massothérapie à la réussite scolaire, en passant par l'entretien ménager, les repas préparés ou les services pour parents âgés, c'est une palette de plus de 40 services qui est fournie par cette entreprise éthique. Il y en a pour tous les goûts. Les services proposés par Commodus ont une caractéristique importante : ils sont offerts par des fournisseurs de services locaux, qui ont été recrutés selon un cadre d'agrément afin d'assurer une qualité supérieure de service.

Grâce à Commodus, non seulement le salarié gagne en qualité de vie en bénéficiant de services, mais en plus, il encourage sa communauté en participant à son déve-

veloppement. « Et l'employeur y trouve un moyen original et flexible de mobiliser ses salariés, de les remercier de leur contribution tout en prenant soin de leur mieux-être et de leur qualité de vie. Une offre complémentaire aux assurances collectives. », poursuit Lucie Chagnon. Bref, c'est une solution gagnant-gagnant !

Séduite par les valeurs et le potentiel de ce modèle d'affaires inédit, l'Association des services de garde autonomes du Québec collabore désormais avec Commodus en tant que fournisseur agréé pour le service de « gardienne d'urgence à domicile » et couvre de nombreux territoires de la province.

En réponse à ces situations de stress, les éducatrices de l'ASGA, grâce à leur formation et leur expérience, constituent une ressource de qualité pour offrir ce service. Commodus et l'ASGA, c'est une collaboration au service de la qualité de vie. ■

Référence : [www.commodus.ca/index.fr.html](http://www.commodus.ca/index.fr.html)

## L'ASGA

propose des services de dépannage pour des enfants de 0 à 12 ans, de 18 h à 22 h, du lundi au vendredi. Mais cette offre n'est pas conçue comme un service de répit. En effet, un parent peut utiliser ses points Commodus pour commander un service de gardiennage d'urgence uniquement lorsque :



- son enfant est malade et qu'il ne peut pas aller dans son service de garde habituel ;
- le service de garde habituel n'est pas disponible ;
- son horaire de travail est modifié : une urgence professionnelle, un voyage imprévu ;
- il a une urgence familiale.